

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	Numéro de permis 1158000	Date d'inspection Le 27 mars 2024	
Nom de l'établissement Les Beaux Soleils		Numéro de téléphone (506) 627-4125	
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Venessa Sullivan		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(c)(iii)	27 mars 2024	27 mars 2024
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(c)(iv)	27 mars 2024	27 mars 2024

<p><b>Commentaires généraux</b></p> <p>Visite à la garderie afin de compléter une inspection de suivi. Le ratio fut respecté pendant la visite. Les documents manquants ont été ajoutés au dossier des employés. Les lacunes sont maintenant conformes.</p> <p>L'établissement rencontre les exigences de la loi et les services à la petite enfance. Lorsque l'approbation du prévôt sera reçue, le permis sera recommandé pour une autre année.</p>
---

original signé par  
Venessa Sullivan

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 mars 2024

Date

original signé par  
Alda Poirier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 mars 2024

Date